

**Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 26 février 2008 à 9h30
par le comité hygiène et sécurité régional
auprès de la direction régionale des affaires culturelles
du Nord-Pas-de-Calais.**

L'an deux mille huit, le 26 février à 9h30, s'est tenue sous la présidence de Madame Véronique Chatenay-Dolto, directrice régionale des affaires culturelles, la réunion du comité hygiène et sécurité régional auprès de la direction régionale des affaires culturelles du Nord-Pas-de-Calais.

Etaient présents :

- **en qualité de représentants de l'administration :**
 - Madame Véronique Chatenay-Dolto, présidente,
 - Monsieur Gérard Fosse, membre titulaire
 - Monsieur Jacques Philippon, membre titulaire
 - Madame Véronique Delobel, membre suppléant
 - Madame Odile Chopin, membre suppléant

- **en qualité de représentants du personnel :**
 - Madame Sarah Ait Haddi, membre titulaire (CFDT)
 - Monsieur Jean-Charles Leyris, membre titulaire (CFDT)
 - Mademoiselle Peggy Le Roy, membre titulaire (CGT)
 - Madame Anne Lefebvre, membre titulaire (CGT)
 - Madame Valérie Clary, membre suppléant (CFDT)
 - Monsieur Frédéric Calin, membre suppléant (CGT)
 - Mademoiselle Samira Bassaid, membre suppléant (CGT)

- **en qualité de membres de droit ayant voix consultative :**
 - Madame Catherine Madoni, chef du SDAP du département du Pas-de-Calais, expert ;
 - Madame Catherine Ultré, médecin de prévention ;
 - Monsieur Jean-Marc Saich Hadi, agent chargé de la mise en œuvre des règles hygiène et sécurité (ACMO) ;
 - Madame Isabelle Pottier, agent chargé de la mise en œuvre des règles hygiène et sécurité (ACMO) ;

Madame Annie Jogand, adjointe à la directrice régionale des affaires culturelles était présente à la demande de la directrice régionale.

Etaient excusés :

- Monsieur Yann Rogié, inspecteur hygiène et sécurité
- Monsieur Pierre Cusenier, chef du SDAP du département du Nord, expert ou son représentant

Monsieur Jean-Marie Patin, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et sécurité (ACMO)

Madame la présidente a souhaité que Mme Annie Jogand assiste à la réunion du CHSR en qualité d'adjointe à la directrice régionale. Elle demande si les membres ne voient pas d'objection à sa présence en qualité d'expert.

Madame Clary (CFDT) demande sur quel point cet expert va intervenir ?

Madame la présidente répond qu'il ne s'agit pas d'intervenir sur un point particulier mais d'assister à l'ensemble de la réunion.

Madame Clary (CFDT) demande si de la même manière les représentants du personnel peuvent solliciter la présence d'experts ?

Madame la présidente répond que c'est le mode normal de fonctionnement de l'instance. Au cas présent, elle demande d'accepter une situation dérogatoire dans les textes mais pas dans l'esprit de la recherche d'une cohérence globale de fonctionnement de la Drac, dans son organisation, ses relations et ses conditions de travail. Elle souhaite que l'équipe de direction soit représentée au sein du comité pour prendre en compte l'ensemble de ces questions.

Madame Ait Haddi (CFDT) demande s'il y a une implication en terme de vote.

Aucune précise **Madame la présidente**. Elle reconnaît son acte d'autorité et ne soumet pas au vote la présence de son adjointe à la réunion en tant qu'expert. Il s'agit d'anticiper sur la réorganisation du CHSR dont la mission est de contribuer au bon fonctionnement d'une collectivité de travail.

Madame Clary (CFDT) sollicite une suspension de séance. Les représentants du personnel quittent la réunion à 9h50.

Madame la présidente rappelle que la séance n'est pas encore ouverte. Elle est à leur disposition s'ils souhaitent s'entretenir avec elle.

Les représentants du personnel rejoignent la salle de réunion à 10h05.

Madame la présidente tient à redire devant l'ensemble des membres que Madame Jogand est présente à la réunion en qualité d'adjointe à son initiative, elle n'a prévenu ni la parité syndicale ni la parité administrative à l'exception de Madame Delobel hier soir.

Madame Ait Haddi (CFDT) intervient au nom de l'intersyndicale pour prendre acte de cet élément nouveau et l'accepter pour cette fois mais en demandant une régularisation pour la prochaine réunion.

Madame la présidente prend acte avec satisfaction de cette proposition qui rejoint la sienne et de cet objectif partagé. Elle a souhaité des rencontres mensuelles avec les représentants syndicaux, une réunion s'est tenue hier et elle a omis d'évoquer ce point. Elle souhaite

remanier l'arrêté de nomination des membres pour le prochain CHSR afin que les instances de concertation puissent pleinement jouer leur rôle et améliorer les conditions et les relations de travail.

Après vérification du quorum, **Madame la présidente** ouvre la séance.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1 - Validation du règlement intérieur du comité hygiène et sécurité,**
- 2 - Approbation du procès-verbal du CHSR du 19 décembre 2006,**
- 3 - Formation hygiène et sécurité,**
- 4 - Suivi des précédents CHSR,**
- 5 - Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) :**
 - suivi des actions 2007
 - méthodologie et calendrier 2008
- 6 - Présentation du rapport annuel 2007 de médecine de prévention par le Docteur Ultré,**
- 7 - Examen des registres hygiène et sécurité,**
- 8 - Questions diverses.**

Madame Pottier rappelle les résultats de la consultation générale organisée en 2007 : 121 électeurs inscrits, 88 votants, 84 suffrages valablement exprimés soit un taux de participation de 72,73%. La CFDT a obtenu 28 voix et 2 sièges, la CGT a obtenu 25 voix et 2 sièges, SUD culture a obtenu 10 voix et 1 siège.

Madame Delobel ajoute que SUD Culture n'a pas désigné de représentant pour siéger au comité. L'arrêté de nomination des membres sera modifié pour intégrer la nomination du membre suppléant désigné par la CGT.

Madame la présidente invite les membres à réfléchir à des temps pour leur formation. Ce point est inscrit à l'ordre du jour et pourra être évoqué lors de la prochaine réunion avec les représentants syndicaux.

1 – Validation du règlement intérieur du comité hygiène et sécurité régional

Madame Pottier indique que le règlement intérieur proposé est celui qui était en vigueur précédemment. Il a été établi à partir du règlement intérieur type des CHS et modifié lors des mandats précédents. La principale adaptation au règlement intérieur type concerne la participation des membres suppléants aux débats lors de la présence du membre titulaire mais sans qu'ils puissent prendre part aux votes.

Elle invite les représentants du personnel à désigner parmi eux le secrétaire adjoint de séance.

Madame Lefebvre (CGT) propose le tour de rôle. Lors de la dernière réunion c'était la CGT, c'est donc au tour de la CFDT.

Conformément aux dispositions de l'article 35 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, modifié en dernier lieu par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995, Madame Isabelle Pottier assure le secrétariat permanent du comité, **le secrétariat adjoint de séance est assuré suivant le tour de rôle par la CFDT qui désigne Monsieur Jean-Charles Leyris, secrétaire adjoint de séance.**

Madame la présidente demande si les membres souhaitent une lecture article par article.

Madame Lefebvre (CGT) intervient sur l'article 12 de l'arrêté relatif à la participation des membres suppléants aux débats. Elle rappelle la modification intervenue antérieurement sur ce point.

Madame Delobel précise que le dossier joint comporte le règlement intérieur type des CHS et le règlement intérieur du CHSR. Cette modification est mentionnée dans le règlement intérieur du CHSR de la Drac.

Madame Lefebvre (CGT) n'avait pas repéré dans le dossier le règlement Drac.

En l'absence d'autres interventions, les membres procèdent au vote. **Le règlement intérieur du CHSR est adopté à l'unanimité.**

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2006

Madame la présidente rappelle que le comité ne s'est pas réuni en 2007 et invite les membres à présenter leurs questions.

En l'absence d'interventions les membres procèdent au vote. **Le procès verbal de la séance du 19 décembre 2006 est adopté à l'unanimité.**

3 - Formation hygiène et sécurité : membres du comité et agents chargés de la mise en œuvre des règles hygiène et sécurité (ACMO)

Madame Pottier précise que ces formations obligatoires sont prévues par le décret du 9 mai 1995 relatif à l'hygiène, la sécurité du travail et la médecine de prévention dans la fonction publique. Elles seront mises en place dans le cadre du plan de formation 2008 : la formation des membres siégeant au CHSR d'une durée de 5 jours et la formation initiale à la prise de fonction d'ACMO. Plusieurs organismes de formation ont été consultés et leurs propositions sont attendues prochainement. Elle souhaite organiser ces formations lourdes avant la prochaine réunion du comité. Il est prévu que ces formations aient lieu sur place, à la Drac. Les propositions de contenu et de calendrier seront transmises aux membres pour que ceux-ci examinent et valident les objectifs prévus pour leur formation. L'ACMO pourra participer à cette formation mais bénéficiera d'une formation complémentaire spécifique.

Le médecin de prévention et l'inspecteur hygiène et sécurité seront associés à cette définition et pourront intervenir en cours de formation s'ils le souhaitent.

Madame la présidente évoque d'autres formations hygiène et sécurité pouvant concerner les agents de la Drac et des SDAP : la sécurité routière, le secourisme, la prévention des risques pour la santé.

Madame Delobel a l'habitude d'évoquer ces stages lors du point sur le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Mademoiselle Le Roy (CGT) demande la communication des dates de stage rapidement car cette formation de 5 jours va fortement mobiliser les membres.

Madame la présidente propose de répartir la formation en deux temps et de l'organiser s'en attendre la prochaine réunion.

Le docteur Ultré rappelle que l'inspecteur hygiène et sécurité M. Rogié peut intervenir dans la formation des membres du CHSR.

En l'absence d'autres interventions, **Madame la présidente** propose l'examen du point suivant de l'ordre du jour.

4 - Suites des précédents CHSR

Madame Delobel présente les suites apportées aux observations précédemment formulées par le comité.

. L'exercice d'évacuation incendie n'a pas été réalisé. Suite à l'arrêté du ministère en date du 15/09/2006, la Drac est maintenant classée en établissement recevant du public (ERP) de type W 5^{ème} catégorie. Compte tenu de l'incidence de ce changement de statut du bâtiment, il est apparu nécessaire d'établir un diagnostic sécurité par un contrôleur technique agréé (l'APAVE). Le rapport du diagnostic a été rendu le 18/12/2007, il fait apparaître des points de non-conformité de l'Hôtel Scrive notamment des installations électriques. Une réunion s'est tenue avec l'APAVE sur ces points le 15/01/2008. Le passage de la commission de sécurité est attendu.

Madame la présidente demande si une visite de l'Hôtel Scrive a été réalisée par le CHSR depuis le départ du service régional de l'inventaire.

Des visites ont été conduites mais pas récemment.

Elle suggère alors d'organiser cette visite de l'Hôtel Scrive suite au remaniement des bureaux ainsi que la visite de la ferme Saint-Sauveur. Elle rappelle par ailleurs les visites du chantier (au 2 et 4 rue du Lombard) qui seront proposées prochainement au personnel. Elle n'a pas souhaité la proposer aux membres du CHSR aujourd'hui compte tenu de l'ordre du jour chargé mais elle l'envisage également.

Madame Delobel poursuit :

. ferme Saint-Sauveur : la mise en sécurité du fournil a été réalisée.

. grand salon : la salle de réunion a été sonorisée et les micros sont disponibles et fonctionnent.

. journées du patrimoine et sécurité des visiteurs. La réorganisation des visites de groupe a été mise en place partiellement.

Madame Lefebvre (CGT) indique qu'il y a eu beaucoup moins de monde cette année que l'année dernière.

Madame la présidente souhaite tirer les leçons des difficultés passées pour l'organisation de cette année. Elle suggère de fermer certaines portes pour contenir les groupes dans des dimensions raisonnables. Elle n'a pas l'expérience de visites de bureaux de la Drac.

Madame Delobel et Monsieur Philippon ont réussi à ouvrir avec suffisamment de volontaires. Il n'y a pas d'incident à signaler.

Madame Lefebvre (CGT) rappelle que la Drac est ouverte depuis 1984 et est rodée. Elle mentionne la mise en place d'un accueil personnalisé et d'un circuit de visite balisé avec accompagnement. Tout se passe bien.

Rassurée, **Madame la présidente** ne souhaite pas changer l'organisation en place.

Madame Delobel poursuit :

. aile 1^{er} étage et manufacture : pose de stores 1^{er} étage et combles réalisée.

. visites médicales des agents du SDAP 62 : suite à la demande de Madame Madoni, les agents ont été convoqués auprès du Docteur Deleplace, médecin de prévention pour le département du Pas-de-Calais, les 19 et 20 février 2007. La demande de rendez-vous a été réitérée pour 2008.

Madame la présidente demande si le matériel de sécurité a été acheté. La grippe aviaire va revenir.

Madame Madoni signale que non.

Madame Delobel précise que la Drac dispose de tout l'équipement nécessaire (masques, gants, combinaisons), il suffit de le demander.

Madame la présidente demande une attention particulière pour les SDAP du Nord et du Pas-de-Calais. Il faut donner les équipements en indiquant de les porter.

Monsieur Fosse fait part du renouvellement de l'équipement en 2007 pour le SRA.

Madame Delobel précise que les équipements individuels de sécurité ont été mis à jour en 2007, leur renouvellement fait l'objet d'un suivi régulier.

Monsieur Saïch Hadi signale la présence de souris, en particulier dans la zone du bureau de Didier Troussard. Une société passe tous les 4 mois pour le contrôle mais ce n'est pas suffisant.

Madame Delobel poursuit :

. la commande de fournitures médicales a été renouvelée pour l'achat de tests de cholestérol et de vaccins Revasix.

Un risque de chute avait été signalé au niveau de la passerelle de la manufacture à la jonction de la moquette.

Madame Lefebvre (CGT) signale la marche située entre Scrive et la manufacture. Les visiteurs trébuchent malgré le signalement. C'est le passage pour aller en salle MH. Est-il possible de mieux signaler cette marche par une bande blanche ou rouge ?

Madame Madoni suggère la pose d'une barrière.

Madame la présidente constate que ce bâtiment pose des problèmes de sécurité et d'accessibilité aux personnes handicapées. Un diagnostic est à réaliser pour une mise aux normes avant 2011. La visite du bâtiment par les membres du CHSR s'avère nécessaire.

Pour terminer, **Madame Delobel** rappelle la mise en place de la formation à la conduite préventive dans des conditions difficiles le 16/10/2007 suivie par 3 agents. Elle regrette que les chefs de service ne s'y inscrivent pas.

En l'absence d'autres questions, **Madame la présidente** propose l'examen du point suivant de l'ordre du jour.

5 – Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

■ Suivi des actions 2007

Madame Delobel rappelle que la réalisation de ce document obligatoire a été engagée en 2003 par un groupe de travail constitué d'agents volontaires. Ce travail avait été remarqué par l'inspecteur hygiène et sécurité notamment le plan d'actions annuel découlant de l'identification et de la hiérarchisation des risques. Faut-il continuer sous cette forme ?

Dans la mesure où le CHSR se renouvelle, **Madame la présidente** propose aux membres de prendre connaissance de ce document unique notamment pendant la formation des membres du CHSR. Elle ne sait pas s'il faut continuer à animer ce groupe de travail. Il faudra y revenir dans un prochain CHSR.

Madame Delobel rappelle les risques identifiés pour 2007 : risque incendie, risque électrique, risque routier, risque sanitaire et port de charges manutention.

Madame la présidente demande comment prendre connaissance de ce document. Est-il communicable par voie électronique ?

Ce document volumineux est consultable dans le bureau de **Madame Delobel**. Il reprend plusieurs parties : les consignes de sécurité incendie, le risque routier, la charte informatique. Ces documents sont en partie annexés au règlement intérieur de la Drac qui est consultable sur Sémaphore et à l'accueil général. Elle propose de mettre à disposition sous forme électronique les risques listés pour 2008 et l'état d'avancement et de réalisation.

Madame Ait Haddi (CFDT) demande la composition du groupe. Peut-être faudrait-il l'ouvrir ?

Le groupe de travail est composé de 8 personnes : Véronique Delobel, Wilfrid Charpentier, Vincent Dassonneville, Gérard Boquillon, Annie Alexandre, Anne-Lise Devernay, Hubert Deblanc et Isabelle Pottier.

Dans un premier temps, **Madame la présidente** demande aux membres du CHSR de travailler sur le document unique dans le cadre de leur formation afin de préparer le plan d'actions 2008.

Madame Delobel présente l'état de réalisation du plan d'actions 2007 au regard des risques identifiés.

Les exercices d'évacuation incendie n'ont pas été réalisés. Une formation complémentaire des guides et serre-files élargie aux nouveaux volontaires est à lancer.

Mademoiselle Le Roy (CGT) demande s'il y a eu une nouvelle désignation depuis le déménagement et la nouvelle recomposition des bureaux.

Madame la présidente propose de désigner les guides et serre-files par étage et partie du bâtiment.

Madame Delobel poursuit sur la rédaction des consignes de sécurité pour le SRA. Une réunion du groupe de travail prévue le 21 juin 2007 dans les locaux de la ferme Saint-Sauveur a été reportée sans être reprogrammée ensuite.

Le règlement intérieur de la Drac est entré en vigueur le 15 juin 2007, il a fait l'objet d'une présentation commentée aux agents au cours de 3 réunions obligatoires (les 29 mai, 5 juin et 8 juin 2007). Il est consultable dans le classeur situé à l'accueil ainsi que sur le site intranet de la Drac sous Sémaphore. Les ordres de mission permanents pour les déplacements en région ont été remis à cette occasion aux agents concernés avec le dossier d'information conducteur.

Sur la sécurisation des installations électriques, l'audit électricité a été réalisé mais la planification des travaux n'a pas été mise en œuvre.

La mise en place de plans de prévention en cas d'interventions d'entreprises extérieures s'effectue au coup par coup sur l'intervention de Messieurs Saich Hadi et Charpentier mais nécessiterait une approche globale et systématique.

Le docteur Ultré propose de remettre des documents pour aider à leurs réalisations.

Les sauveteurs secouristes du travail ont suivi le stage de recyclage annuel obligatoire (le 27 septembre 2007 – 4 agents ont été formés).

La formation à la conduite préventive a été reconduite (le 16 octobre 2007 – 3 agents ont été formés).

Une campagne d'information et de sensibilisation a été menée dans le cadre de la semaine de la sécurité routière organisée du 15 au 22 octobre 2007 sur le thème du « partage de l'espace de circulation » : animation quotidienne depuis la messagerie, stand et affichage, jeu test avec remise de récompense. Compte tenu du succès mitigé du jeu (11 participants), **Madame Delobel** ne souhaite pas reconduire le jeu en 2008.

Madame la présidente souhaite concentrer l'énergie sur tous les points déjà relevés.

Il était prévu de demander l'intervention du médecin de prévention sur des thèmes comme l'ergonomie au travail, les gestes et postures. Cela reste à mettre en place.

Les équipements de sécurité ont été mis à jour en 2007, leur renouvellement fait l'objet d'un suivi régulier. Le bilan des accidents de travail, trajet et des maladies professionnelles est réalisé annuellement. Il pourra être transmis si les membres le souhaitent.

■ Méthodologie et calendrier 2008

Madame la présidente propose d'évoquer la méthodologie et le calendrier 2008 dans le même temps. Des points évoqués en 2007 sont déjà présents en 2008. Elle souhaite travailler sur un petit nombre de thèmes : l'exercice d'évacuation incendie, la formation au secourisme, présenter le diagnostic électricité, mettre en place des actions d'information et de sensibilisation en collaboration avec le médecin de prévention évoquer l'ergonomie au travail, les manutentions et ports de charge, le risque routier.

Elle renouvelle sa demande d'aborder le DUERP au cours de la formation des membres du CHSR avant de décliner le plan d'actions 2008 et de définir son mode d'élaboration notamment le maintien d'un groupe de travail.

Le docteur Ultré évoque les actions proposées aux agents du Minéfi sur le thème du dos « connaître son dos pour avoir bon dos » avec l'intervention d'un spécialiste en réadaptation

fonctionnelle, le Docteur Jean-François Catanzariti. Il présente son topo et travaille ensuite en ateliers sur différentes situations de sollicitations du dos au travail et à la maison.

Madame la présidente étudiera si la Drac peut intégrer cette prise en charge dans son plan de formation. En l'absence de questions, elle propose l'examen du point suivant de l'ordre du jour.

6 - Présentation du rapport annuel d'activités 2007 de médecine de prévention par le Docteur Ultré,

Madame la présidente s'assure que les membres disposent du rapport transmis par le docteur Ultré.

Le Docteur Ultré communique le nombre des visites effectuées en 2007 et rappelle l'obligation de surveillance médicale des agents : la surveillance médicale spéciale (SMS liée au poste de travail à risque) ou quinquennale (SMQ selon le dernier chiffre de l'année de naissance ; seront concernés en 2008 les agents dont l'année de naissance se termine par 3 ou 8) ou particulière (SMP à partir des fiches de signalement envoyées par le service du personnel ou à la demande de l'agent). Le médecin de prévention intervient également dans le cadre de la médecine statutaire (suivi spécifique des congés longue maladie, longue durée, accidents du travail, information ciblée au domicile de l'agent, rédaction de rapports pour le comité médical ou la commission de réforme, le placement à temps partiel thérapeutique est possible depuis la réglementation de fin 2007 dès 6 mois de congés ordinaire de maladie). Elle cite l'article 22 du décret du 9 mai 1995 relatif à la médecine de prévention qui prévoit une visite annuelle pour tout agent qui en fait la demande.

Madame la présidente souhaite que les membres du CHSR abordent ces questions de médecine de prévention au cours de leur formation. Elle rappelle que le médecin de prévention ne se substitue jamais au médecin traitant, la demande de visite médicale au titre de l'article 22 évoqué ne se substitue pas à celle effectuée auprès du médecin traitant, il ne faut pas confondre les deux.

Elle rappelle que le suivi médical a été mis en place au SDAP du Pas-de-Calais suite à la demande de Madame Madoni. Les agents du SDAP du Nord sont suivis par le médecin du département du Nord. Il est important que les membres du CHSR soient de « bons élèves » sur ces sujets. Elle demande au docteur Ultré un point d'information sur les vaccins.

Le docteur Ultré précise que la vaccination prise en charge par la Drac (le Revasix) ne concerne que les agents exposés à un risque professionnel et soumis à la visite annuelle. Au Minéfi, la vaccination est proposée à tous les agents.

Madame la présidente demande s'il est possible juridiquement et financièrement de proposer la vaccination aux agents soumis à la visite quinquennale si le carnet de santé n'est pas à jour.

Mademoiselle Le Roy (CGT) évoque les Tests pour vérifier le taux d'immunité.

Le docteur Ultré précise que les Tests ne sont pas nécessaires pour le tétanos, le rappel doit intervenir tous les 10 ans. Le dosage des anticorps est justifié pour l'hépatite B car le vaccin a

une durée d'action illimitée quand il a pris. Le vaccin contre la leptospirose qui peut toucher les archéologues n'est pas recommandé en raison de ses effets secondaires.

Madame la présidente évoque l'action d'information en direction du personnel et les solutions possibles en terme de prévention.

Madame la présidente invite les membres à présenter leurs questions. En l'absence d'interventions elle propose l'examen du point suivant de l'ordre du jour.

7 – Examen des registres hygiène et sécurité

(Voir les copies des registres jointes en annexe).

⇒ Monsieur Saïch Hadi donne lecture du registre pour l'Hôtel Scrive

Passage de la société Sicli pour le contrôle des extincteurs et blocs autonomes de sécurité le 12 et 19 septembre 2007. Vérification des alarmes incendie.
Le problème de déclenchement d'alarmes est maintenant réglé.

⇒ Monsieur Fosse donne lecture du registre pour le SRA

L'entreprise de dératisation est passée. Il y a un problème récurrent de tuiles qui provoque des infiltrations d'eau. Le couvreur passe de temps à autre. Le registre mentionne également la fiche d'entretien de la chaudière.

8 – Questions diverses

L'intersyndicale a transmis des points à aborder au titre des questions diverses : restauration collective, médecine de prévention, secourisme et sécurité, développement durable et nouveaux locaux.

Madame la présidente invite les membres à intervenir sur ces points dont certains ont été abordés au cours de la réunion.

Monsieur Calin (CGT) intervient sur la **restauration collective : cafétéria Drac**. Il signale la présence d'un champignon sur le mur de la cafétéria et un morceau de carrelage non fixé au sol. En raison de la présence possible de plomb, il demande une analyse de l'eau qui sort de la machine à café.

Madame Delobel précise que le CHSR a déjà été alerté sur le champignon. Une entreprise était intervenue pour le traiter mais ce problème est récurrent. Il est prévu de demander l'intervention d'une entreprise.

Monsieur Leyris (CFDT) intervient sur la **cuisine du SRA**. Il témoigne de l'état de vétusté de l'ensemble : électroménager, peinture, sol, mur, plafond. Il y a une forte demande de rénovation.

Pour Monsieur Fosse le mot vétusté est faible.

Madame la présidente est d'accord sur le constat et regrette l'absence d'entretien régulier de la ferme Saint-Sauveur malgré la perspective d'un déménagement depuis un certain temps.

Elle demande un devis pour le remplacement de l'électroménager usager, le lessivage des murs et les peintures pour une réalisation dans les six mois. Le déménagement n'intervenant pas avant 2009, cela en vaut la peine.

Monsieur Leyris (CFDT) attire l'attention des membres sur la sécurité de l'installation électrique.

Monsieur Fosse précise que la mise aux normes a été réalisée il y a 10 ans.

Monsieur Calin (CGT) revient sur la cafétéria de l'Hôtel Scrive et demande la mise en place d'un tri sélectif.

Pour **Madame la présidente** cela peut se faire en dehors du CHSR en collaboration avec les personnes chargées du suivi de la cafétéria.

Monsieur Leyris (CFDT) intervient sur la **Médecine de prévention** et demande s'il est possible d'intégrer la réalisation de radiographies pulmonaires.

Madame la présidente fait remarquer que cette question aurait pu être posée quand le point était à l'ordre du jour.

Le docteur Ultré demande dans quel but.

Monsieur Leyris (CFDT) précise que c'est dans un but de dépistage et de prévention pour les fumeurs par exemple.

Le docteur Ultré explique qu'une prise en charge de radiographies pulmonaires par l'administration est très rare et est conditionnée par une exposition professionnelle à un risque. L'approche individuelle est privilégiée au dépistage systématique. C'est le cas à la Drac pour un agent exposé professionnellement à l'amiante qui fait l'objet d'un suivi régulier.

Madame la présidente demande si c'est rappelé lors des rendez-vous avec les agents.

Le docteur Ultré est très sensibilisée au problème du sevrage tabagique et préconise en général un suivi radio. Très exceptionnellement, elle peut prescrire une ordonnance mais qui n'est pas prise en charge par l'administration. Elle ne pratique pas de radiographie à titre de dépistage professionnel.

Madame la présidente rappelle que chacun est responsable de sa situation de santé et doit engager la démarche auprès de son médecin traitant. Le dialogue avec le médecin de prévention aborde différents sujets (la vue, les dents...), il ne faut pas laisser les gens seuls face à ces questions mais il ne faut pas non plus les prendre en charge. Un équilibre est à trouver et une information doit être donnée au personnel.

Le docteur Ultré rappelle le risque d'irradiation encouru lors de radiographies.

Monsieur Leyris (CFDT) demande s'il est possible d'obtenir un panneau d'affichage afin de relayer l'information sur la prévention médicale.

En l'absence de panneaux d'affichage syndicaux, **Madame la présidente** demande de rechercher un lieu adéquat dans le respect de la réglementation applicable (format, nombre..). Des propositions seront faites sans attendre la prochaine réunion.

Madame Ait Haddi (CFDT) sollicite l'ouverture d'une nouvelle session de formation initiale de sauveteurs secouristes du travail. Le nombre actuel de SST est limité pour poursuivre le recyclage et des personnes sont intéressées pour suivre ce stage de base. Elle suggère de recenser les agents déjà titulaires du brevet national de sécurité.

Madame la présidente demande d'intégrer une proposition dans le plan de formation.

Madame Ait Haddi (CFDT) demande une trousse de secours dans la cafétéria et au secrétariat de direction, un accès plus facile à la trousse à pharmacie de la conciergerie dont la clé est à l'accueil et une diffusion plus large des listes des sauveteurs secouristes. Elle sollicite l'affectation d'un lieu pour le repos en cas de malaise et l'achat d'un défibrillateur.

Madame la présidente pense qu'un lieu de repos devrait pouvoir se trouver suite à la réaffectation des bureaux.

Le docteur Ultré recommande l'achat d'un défibrillateur automatique.

Madame Bassaid (CGT) intervient sur **le développement durable et les nouveaux locaux**. Elle demande des informations sur le déménagement éventuel et la prise en compte des problématiques d'environnement notamment des économies d'énergie dans le cadre des travaux d'aménagement des nouveaux bâtiments. Elle demande une association des membres en amont.

Madame la présidente sera amenée à faire des propositions de scénarios d'installation des services de la Drac et du SDAP du Nord dans les locaux de l'Hôtel Scrive et de tout ou partie des deux bâtiments de l'autre côté de la rue. Les scénarios ne sont pas précisément décrits et évalués. Plusieurs solutions combinées sont possibles dans des conditions restant à définir et à expliciter en termes de programmation, de coût et de fonctionnalité. Le chantier n'est pas prévu comme haute qualité environnementale mais il évidemment souhaitable de trouver les solutions les plus économiques possibles pour le chauffage, l'eau, le choix des matériaux, l'organisation de l'éclairage. Ces points seront évoqués dans la programmation.

Monsieur Philippon ajoute que les bâtiments en cours de réhabilitation sont anciens et ne bénéficient pas de la haute qualité environnementale ; ils sont cependant favorables en terme d'économies d'énergie : un éclairage ergonomique contrôlé possible comme aux Bons Enfants, le raccordement au chauffage urbain. L'éclairage a été très sérieusement regardé. Les combles dont on ne sait précisément que faire ne sont pas isolés.

Mademoiselle Le Roy (CGT) demande si le choix des matériaux a pris en compte cette dimension développement durable bien que les bâtiments ne relèvent pas de la haute qualité environnementale. Est-il prévu d'utiliser des matériaux spécifiques ?

Monsieur Philippon répond favorablement pour l'intérieur avec l'utilisation de cloisons de plâtre recyclées mais pas pour l'ensemble des matériaux ni pour l'extérieur. La contrainte n'a pas été imposée dans le cahier des charges. Globalement, les deux bâtiments d'en face généreront beaucoup moins de dépenses énergétiques que l'hôtel Scrive.

Pour **Madame la présidente**, c'est un élément important à préciser. Une date de visite du chantier sera proposée aux membres du CHSR dans les prochaines semaines.

Madame Lefebvre (CGT) demande des précisions sur la visite proposée au personnel.

Madame la présidente proposera plusieurs visites de groupe d'ici fin avril 2008. C'était prévu puis le calendrier a été suspendu dans l'attente de précisions sur les scénarios mais finalement il est préférable de lancer les visites et de répondre aux questions. Le CHSR se réunira au second semestre 2008 avec d'ici là la formation de ses membres et la visite du chantier.

En l'absence d'autres questions diverses et après épuisement de l'ordre du jour, **Madame la présidente** remercie l'ensemble des participants et **lève la séance à 12h00**.

la présidente,



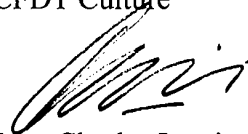
Véronique Chatenay-Dolto

la secrétaire,



Isabelle Pottier

le secrétaire adjoint,
CFDT Culture


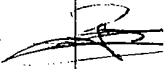



Jean-Charles Leyris

ANNEXES

1/ Copie des pages du registre hygiène et sécurité de l'Hôtel Scrive

2/ Copie des pages du registre hygiène et sécurité de la ferme Saint-Sauveur (SRA)

DATES DES INTER- VENTIONS	ATTESTATIONS, CONSIGNES, RÉSULTATS ET RAPPORTS RELATIFS AUX VÉRIFICATIONS ET CONTRÔLES TECHNIQUES ET DE SÉCURITÉ (1)	IDENTITÉ DE LA PERSONNE OU DE L'ORGANISME CHARGÉ DU CONTRÔLE OU DE LA VÉRIFICATION (2)	IDENTITÉ DE LA PERSONNE OU DE L'ORGANISME QUI A EFFECTUÉ LE CONTRÔLE OU LA VÉRIFICATION (2)	DATE D'EXÉC TION
1/08/07	Ce vendredi à 16H11, Alarme Zone 15 (détecteur incendie) dans la salle d'archivage sous le centre de documentation.	détecteur incendie	dûe à ???	
09/07	Dimanche 2/08/07 à 21:30 Alarme Zone 15 (détecteur incendie) (d'alarme) Cause probable: inconnue.	à suivre...	(information transmise à Mr Smith BUSCHAERT J.	
19/07	Vérification annuelle des extincteurs	SICLI LERANCO		
19/07	Vérification de 91 boî (7 remplacement) 2 sans électrique dans la bibliothèque 1 dans le nouveau bâtiment social (33/25) 1 dans la salle réunion T.H.	Sicli BOUINNE G.		
17/11/07	Vérification de l'alarme incendie voir rapport Siemens n° 59221107	voir rapport	M'DHAEYER Siemens 	

(1) Notification directe sur le registre par le contrôleur des appareils, machines ou installations, ou report total (ou partiel) des documents reçus, en indiquant leur lieu de classement.
(2) ou identité et fonction de la personne qui a effectué le report.

RECULE
28 SEP 2007
DPA

VOTRE AGENCE :  SICLI VENDEVILLE 18, RUE D'AVELIN VENDEVILLE - BP 10016 59637 WATTIGNIES CEDEX TEL. : 03.20.16.59.00 FAX : 03.20.16.59.01 CERTIFICATION APSAD/IEM 245-03/04	<h1>BON DE VISITE</h1>	<h1>FT : 02-7364460</h1>
	ADRESSE DE FACTURATION : DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES HOTEL SCRIVE RUE DU LOMBARD 59041 LILLE CEDEX	

RAPPEL RENSEIGNEMENTS	
ACTIVITE : Extincteurs (vérif)	TYPE CONTRAT : Service
CONVENTION :	
DOSSIER SUIVI PAR : LEFRANCQ GUILLAUME	
CLIENT : N4 : NON	

MATÉRIEL A VÉRIFIER	
DÉSIGNATION	QUANTITÉ VÉRIFIÉE
CO2 2	18
CO2 5	1
Eau 6	29
Eau 9	5
Poudre 2	12
Poudre 6	3
TOTAL : Contrôle : Seuls ont été vérifiés, et feront l'objet d'une facturation, les appareils présentés par le client et validés par sa signature électronique. La vérification de ces appareils a été effectuée conformément aux prestations en vigueur.	68

PIECES DETACHÉES, CHARGES ET TRAVAUX DIVERS EFFECTUÉS OU FOURNIS DANS LE CADRE DE LA PRESTATION		
CODE	DÉSIGNATION	QTÉ
0008	SCELLE PLASTIQUE NOIR 2007	68
0360	FRAIS DEPLACEMENTS FORFAIT	1
0930	FRAIS DE RECHARGEMENT A.M.	2
1632	JOINT T. SILICE ASTRAL DPA	37
2255	PILE 9V.SALINE ALARME EXT.	2
3457	ETQ VERIF ALU SI A L'UNITE	3
5032	VISITE ENDOSCOPIQUE POUDRE	1
5255	CHARGE 6K ABC SIL/AS/QZ/CO	1
8035	TUY+SOUF.EAU QUARTZ COSMOS	1
N090	CHARGE 6L QZ/CO.SC1 120ML	1
N290	FLACON SC1% 180ML QUARTZ	1
N769	TUY.SOU.QUARTZ/COSMXXI EAU	1

VOTRE AGENCE :  SICLI VENDEVILLE 18, RUE D'AVELIN VENDEVILLE - BP 10016 59637 WATTIGNIES CEDEX TEL. : 03.20.16.59.00 FAX : 03.20.16.59.01	<h1>BON DE VISITE</h1>	<h1>FT : 02-7364462</h1>
	ADRESSE DE FACTURATION : DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES HOTEL SCRIVE RUE DU LOMBARD 59041 LILLE CEDEX	

REÇU LE
 28 SEP. 2007
 DRAC

RAPPEL RENSEIGNEMENTS	
ACTIVITE : Blocs Lumineux	TYPE CONTRAT : Service
CONVENTION :	
DOSSIER SUIVI PAR : BUGINNE GREGORY	
CLIENT :	

MATÉRIEL A VÉRIFIER	
DÉSIGNATION	QUANTITÉ VÉRIFIÉE
Balisage 45	44
Balisage 60	5
Habitation 10	6
Non renseigné 0	33
Portatif 50	2
Portatif 120	1
TOTAL : Contrôle : Seuls ont été vérifiés, et feront l'objet d'une facturation, les appareils présentés par le client et validés par sa signature électronique. La vérification de ces appareils a été effectuée conformément aux prestations en vigueur.	91

PIECES DETACHÉES, CHARGES ET TRAVAUX DIVERS EFFECTUÉS OU FOURNIS DANS LE CADRE DE LA PRESTATION		
CODE	DÉSIGNATION	QTÉ
0043	DEPOSE,POSE BAES AVEC CADR	6
1265	SICLI BLOC S60-1CE	5
1274	LAMPE PORTABLE 100LM	1
1324	TUBE FLUO. "BAES" 8W	18
1333	LAMPE TEMOIN 19V.0,76W E10	5
1386	SICLI BLOC DES 60 CE	1
1544	ETIQUETTE VERIF BAES SICLI	29
3538	INSCRIPTION FLECHE 1 FACE	2
6489	LAMPE TEMOIN 12V 3W BA9S	3
6498	LAMPE SECOURS 3,6V 1A BA9S	1
H039	LAMPE TEMOIN 12V 3W E10	51
HP20	PICTO B.A.E.S.SORTIE DROIT	4

02/10/2006: quelqu'un semble avoir pénétré dans le jardin. Au niveau de l'expérience de Luc et Bertrand, un piquet a été un peu couché, le grillage a été sérieusement couché, et il y a des traces de pattes de chien au fond de la mare. Mathieu Rotteleur.

02/11/2006: Au niveau du grand portail d'entrée de la ferme, à l'un des deux battants (celui de droite), une planche est en partie déclouée. Mathieu ROTTELEUR

04/12/2006: dans le secrétariat, trois traces de fuite d'eau en différents endroits du toit. L'une des traces entoure un interrupteur électrique de fonction indéterminable. M. Rotteleur

06/11/06 : des ouvriers sont venus répa-
-rer (appelés par CRIC-CRAC ou Atelier
2 ?) M. ROTTELEUR

Siège Social et Laboratoires :
32, rue Clémenceau
62270 FRÉVENT
☎ 03 21 047 047
Fax 03 21 03 68 00

Direction régionale Nord :
rue Messenger - Z.I. B.P. 100
59175 TEMPLEMARS
☎ 03 20 620 620
Fax 03 20 620 629

RAPPORT D'INTERVENTION

FACTURE 09363

Traitement

Contrat

RECEPTION TRAVAUX

Fournitures

Forfait

NOM : *F. DAME* *M. LAMBERT*

Adresse : *avenue du Bois*

Ville : *Villeneuve d'Ascq* Code Postal *5916156*

Date *11/04/2007*

Technicien : *DAME*

Lieux des Travaux : *ensemble de locaux, salles,*
portes

Nature des Travaux : *destruction des résines*

Observations :

Cachet du Client :

RATTELEUR
Nom du Signataire :
Signature :

Conseils de prudence au dos

12/07/2007 : 2 infiltrations de pluie
(1 dans la salle des rapports, juste
avant la cellule de meuble >>, et
(1 au secrétariat derrière mon bureau)

RATTELEUR
Rathien RATTELEUR

FICHE D'ENTRETIEN CHAUFFAGE

SRA

03.20.91.03-921

SAS LECHEVIN DANIEL
112 ROUTE NATIONALE
BP 17
62860 MARQUION

TEL. 03.21.16.14.16
FAX. 03.21.16.14.18

M. ROTELÉUR

CODE CLIENT : CP97

NOM : FERME ST SAUVEUR
ADRESSE :

LOCALITE : VILLENEUVE D'ASCQ
TEL : 03.28.36.78.50

DATE D'INTERVENTION : 17/9/07

ENTRETIEN CHAUFFAGE : 2007/08

Chaudière ne fonctionne pas.

CHAUDIERE	/X /2	VAILLANT + D DIETRICH
CHEMINEE	/X /	
CONVECTEUR	//	
CUISINIERE	//	
INSERT	//	FDB //

MARQUE ET REFERENCE APPAREIL : De Dietrich DTB 5 20B
 TYPE DU BRULEUR : gaz de ville
 CODE INST. : CODE APPAREIL :
 TYPE INTERVENTION : FACTUREE / / GRATUITE / /

Vaillant

	CUIS.	FDB	
	CHAUD /	CONV /	INSERT
RAMONAGE CHEMINEE	<input checked="" type="checkbox"/>	/	DEPRESSION CHEMINEE EN M/M CE
NETTOYAGE CHAUDIERE	<input checked="" type="checkbox"/>	/	ALLURE MINI :
PULVERISATION CHAUDIERE	<input checked="" type="checkbox"/>	/	ALLURE MAXI :
NETTOYAGE BRULEUR	<input checked="" type="checkbox"/>	/	TENSION D'ALIM.
PULVERISATION BRULEUR	<input checked="" type="checkbox"/>	/	U..... VOLTS
REGLAGES BRULEUR	<input checked="" type="checkbox"/>	/	T° FUMEES.....C - O2.....%
REPLACEMENT GICLEUR	<input checked="" type="checkbox"/>	/	CO2.....% - CO.....%
VERIF.FONCT.ACCELERATEUR	<input checked="" type="checkbox"/>	/	INDICE BACCARAH.....
VERIF.NIVEAU D'EAU	<input checked="" type="checkbox"/>	/	RENDEMENT.....
CONTROLE REGULATION	<input checked="" type="checkbox"/>	/	PRESSION GAZ AMONT.....MBAR
REMISE A L'HEURE HORLOGE	<input checked="" type="checkbox"/>	/	AVAL.....MBAR
			FIUOL POMPE.....BAR
			VACUOMETRE.....BAR

PIECE AYANT NECESSITE LE REMPLACEMENT :
.....
.....
.....
.....
.....

FORFAITS :
 C.C. FIOUL.....
 C.C. GAZ.....
 CHEMINEE+APPAREIL.....
 CHEMINEE SEULE.....
 C.C. SANS CHEMINEE.....
 2EME FORFAIT.....

PIECE A COMMANDER :
 De Dietrich DTB 5 20B
 flexible Douchette

REGLEMENT :
 CHEQUE //
 ESPECE //

VISA USAGER :
